

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt-trois**, le **vingt-un** du mois de **septembre**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures**, en session **ordinaire** à la **salle des fêtes** située à **Saint-Hilaire-la-Croix**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

Membres Titulaires : MM. & Mme ANTUNES Fernand, BALY Franck, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BISCARAT Catherine, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BROMONT André, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DOSTREVIE Corinne, ESPAGNOL Alain, FABRE Jean-Louis, GALTIER Jean-Michel, GARRACHON Annie, GAY Laetitia, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LANGUILLE André, LEFOUR Maryse, LESCURE Bernard, MANUBY Didier, MEGE Isabelle, MUSELIER Jean-Pierre, PERRIN Julien, POUZADOUX Jean-Paul, ROGUET François, ROUGIER Laetitia, SCHIETTEKATTE Charles, SOULIER Gérard, VENAULT Gérard.

Membres suppléants avec voix délibérative : M. MORALES Anthony (suppléant de M. CANUTO Stéphane), Mme BLOT-BOUCHE Chantal (suppléante de Mme PIEUCHOT-MONNET Chantal) et M. BOULAIS Loïc (suppléant de M. RAFFIER Christian).

Procurations : Mme DESGEORGES Céline à Mme LEFOUR Maryse, M. RAYNAUD Dominique à M. PERRIN Julien, M. FRADIER Alain à M. GUILLOT Sébastien, Mme PERRET Delphine à M. ESPAGNOL Alain.

Absents/excusés : M. BLANC Sébastien, M. HARDOUIN Frédéric et M. MARTIN Roland.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de personnes présentes : 40

Nombres de suffrages exprimés : 44 dont 4 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **M. Gérard VENAULT** est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Objet : Approbation de la stratégie Energétique Territoriale

Le 27 janvier, la communauté de communes a confié au cabinet EO l'élaboration de son Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération (SDENR+R) conformément à la fiche-action n°18 de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Sur la base du diagnostic territorial visant à définir le potentiel local de production d'EnR+R, la phase de définition de la stratégie énergétique territoriale a été co-construite au cours de 2 ateliers participatifs associant élus intercommunaux, élus communaux et membres du Club Climat-Environnement de CSM.

Ce travail a donné lieu au document intitulé « Phase 2 : Définition de la Stratégie Energétique Territoriale » joint en annexe et soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Une fois approuvée, la Stratégie Energétique Territoriale sera déclinée en programme d'action opérationnel. La Stratégie Territoriale Energétique vise notamment à définir les objectifs chiffrés de production par filière et les orientations stratégiques pour le développement des EnR sur le territoire intercommunal.

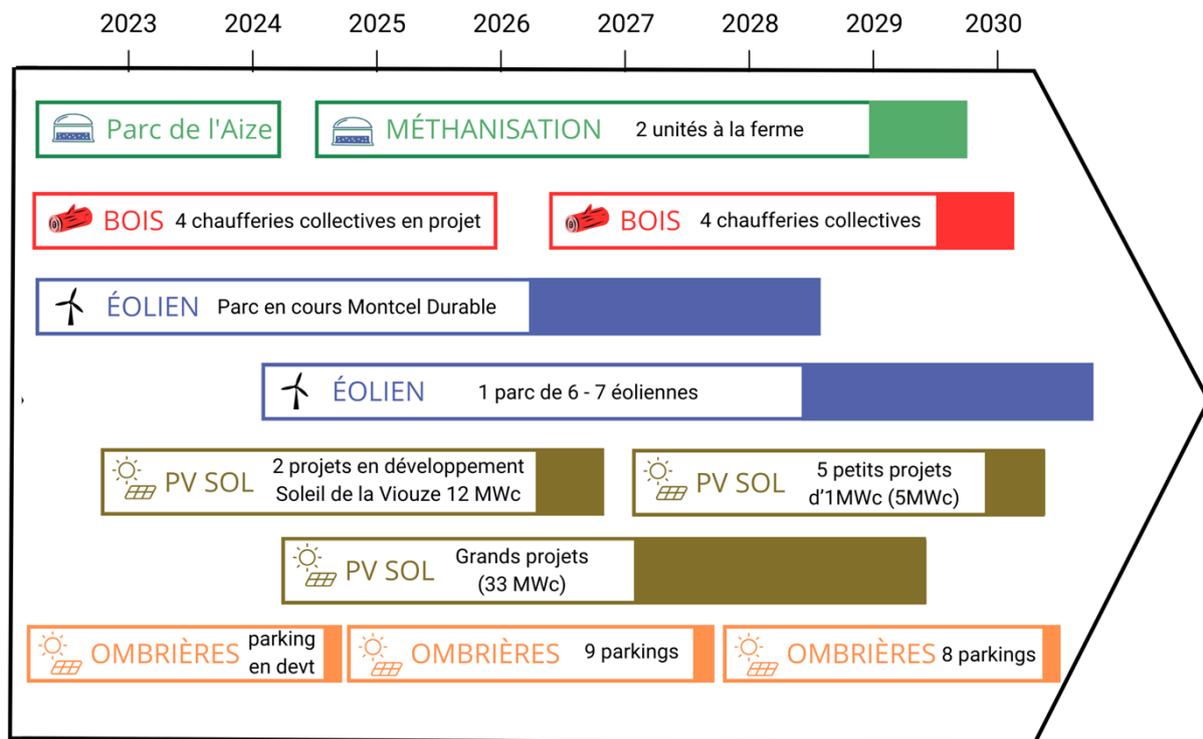
Toutes filières confondues, CSM mise sur un développement de toutes les Enr avec des niveaux d'ambitions différents d'une filière à l'autre :

Méthanisation	Bois énergie	Géothermie	Solaire thermique	Chaleur fatale	PV au sol	PV en toiture et ombrières	Éolien
 Ambition intermédiaire - 	 Ambition intermédiaire 	 Ambition forte 	 Ambition intermédiaire 	 Ambition forte 	 Ambition forte 	 Ambition forte 	 Ambition intermédiaire + 

Les objectifs de production par filière retenus pour le territoire de Combrailles Sioule et Morge sont les suivants :

CHALEUR	Potentiel de production (en GWh)	Production 2020 (en GWh)	Objectif de production supplémentaire à 2030 (en GWh)	Objectif de production à 2030 (en GWh)	Couverture de la consommation prévisionnelle 2030
Méthanisation	36	0	+27	27	
Solaire thermique	95	0,8	+1	2	
Bois énergie	89	44	+12	56	
Géothermie	49	0	+10	10	
Chaleur fatale	85	0	+45	45	
TOTAL CHALEUR	354	45	+95	140	37%
ÉLECTRICITÉ					
Photovoltaïque toitures	185	3,5	+39	43	
Photovoltaïque en ombrières	8	2	+8	10	
Photovoltaïque au sol	135	0	+55	55	
Éolien	430	1,2	+62	63	
Hydroélectricité	1,4	79	+0	79	
TOTAL ÉLECTRICITÉ	759	175	+346	521	93%
TOTAL TOUTES ENR&R	1 113	175	+346	521	49%

La frise des projets ci-dessous permet, à titre indicatif, d'inscrire dans le temps la mise en œuvre opérationnelle des objectifs :



L'intervention de la communauté de communes intervient à différents niveaux d'implication en fonction de chaque filière :

Synthèse du niveau d'implication de la collectivité retenu par filière

Méthanisa-tion	Bois énergie	Géothermie et solaire thermique	PV au sol	PV en toiture et ombrières	Éolien	Chaleur fatale
 Encadre 	 Partenaire 	 Promotion 	 Implication voire portage des projets 	 Acteur des projets 	 Encadre voire prend des participations 	 Promotion et réflexion

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la Stratégie Energétique Territoriale du Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération (SDENR+R),
- PRECISE que la communauté de communes contribue directement à la production d'ENR par les actions qu'elle porte en direct sur ses propres équipements,
- PRECISE que son action doit aussi être en accompagnement, et en promotion pour que les objectifs puissent être atteints.

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Sébastien GUILLOT

